



Saint-Martin-d'Abbat

CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint le mardi 9 septembre 2025 le conseil municipal est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour.

**Séance ordinaire qui se tiendra
Le Lundi 15 Septembre 2025 à 17 H 00
en Mairie (entrée porte située côté Eglise)**

ORDRE DU JOUR

- ♦ Désignation des secrétaires de séance
- ♦ Adoption du compte rendu de la séance précédente
- ♦ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Domaine et patrimoine

- Inscription chemin rural au PDIPR (partie chemin rural n° 32 déclassée et substituée)
- Installation par le Département d'une citerne incendie – Accord de principe

Institutions, organisation et vie politique

- Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 5 mai 2025

Finances et budgets locaux

- Travaux enfouissement réseaux Rue du Clos des Brosses – durée d'amortissement
- Soutien aux communes touchées par l'incendie dans le massif des Corbières dans l'Aude
- Tarif enlèvement déchets
- Décision modificative n° 1 – Régularisation écritures inventaire et autres

Autres domaines de compétence

- Renouvellement contrat de concession GRDF
- ♦ Informations et questions diverses

Saint-Martin d'Abbat, le 10 septembre 2025

Le Maire,

Joël TURPIN

